

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DES ACHATS - SERVICE JURIDIQUE**

N° D 2025 -339

ARRÊTE

**portant délégation de signatures au sein de la Direction Générale Adjointe
des Solidarités, de la Culture et du Sport**

Le Président du Conseil Départemental de la Nièvre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,

VU le Code Civil, notamment son article 1367 relatif à la signature électronique,

VU le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 226-4,

VU le Code de procédure civile, notamment son article 1200-3,

VU la délibération n° 1 du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Fabien BAZIN en qualité de Président du Conseil Départemental,

VU les nouveaux intitulés des directions de la Direction Générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport approuvés par le Comité Social Territorial du 1^{er} février 2024,

VU les certificats accordés aux personnes concernées par la signature électronique,

VU l'arrêté du 12 mai 2025 n° D 2025-301 portant délégation de signature au sein de la Direction Générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport,

VU les arrêtés du 7 avril 2025 n° 2025-DRH-346 et n° 2025-DRH-347 portant nomination par voie de détachement de Monsieur Jean-François COLLIN sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Solidarités, de la Culture et du Sport,

VU l'arrêté du 22 août 2023 n° 2023-DRH-2116 portant nomination de Madame Stéphanie COCHE en qualité d'Adjointe au Directeur Général Adjoint des Solidarités, de la Culture et du Sport en charge de la Direction du Développement Social Local,

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

VU l'arrêté n° 2024-DRH-1178 du 19 juin 2024 portant nomination de Madame Aurélie DUNEUFGERMAIN en qualité de Cheffe de service du Site d'Action Médico-Sociale de Corbigny,

VU l'arrêté n° 2017-DRH-1616 du 31 mars 2017 portant nomination de Madame Marie-Laure DUVERGER en qualité de Cheffe de Service du Site d'Action Médico-Sociale de La Charité-sur-Loire,

VU l'arrêté n° 2022-DRH-3908 du 26 juillet 2022 portant nomination de Madame ESTEVA, en qualité d'Adjointe au Chef de service du Site d'Action Médico-Sociale de Cosne-Cours-sur-Loire,

VU le contrat du 1^{er} juillet 2020 portant nomination de Madame Angélique BRIANT en qualité de Cheffe de service du Site d'Action Médico-Sociale de Cosne-Cours-sur-Loire,

VU l'arrêté n° 2019-DRH-1968 du 13 mai 2019 portant nomination de Madame Laurence DURIN en qualité de Cheffe de Service du Site d'Action Médico-Sociale de Nevers-Chaméane,

VU l'arrêté n° 2022-DRH-2263 du 2 mai 2022 portant nomination de Monsieur Didier BECQUET, en qualité de Chef de service du Site d'Action Médico-Sociale de Château-Chinon – Moulins-Engilbert,

VU l'arrêté n° 2022-DRH-4010 du 23 août 2022 portant nomination de Madame Stéphanie WALLISER, en qualité d'Adjointe au Chef de service du site d'Action Médico-Sociale de Château-Chinon-Moulins-Engilbert,

VU l'arrêté n° 2017-DRH-1609 du 31 mars 2017 portant nomination de Madame Patricia CLOIX en qualité de Cheffe de Service du Site d'Action Médico-Sociale Nevers-Vauban,

VU l'arrêté n° 2023-DRH-2241 du 27 septembre 2023 portant nomination de Madame Véronique TISSIER en qualité de Cheffe de Service du Site d'Action Médico-Sociale Nevers Bords-de-Loire,

VU l'arrêté n° 2024-DRH-2089 du 22 février 2024 portant nomination de Madame Amélie PILLON, en qualité d'Adjointe à la Cheffe de Service du Site d'Action Médico-Sociale de Nevers Bords-de-Loire,

VU l'arrêté n° 2021-DRH-2930 du 1^{er} décembre 2021 portant nomination de Madame Catherine BROUILLET, en qualité de Cheffe de Service du Site d'Action Médico-Sociale d'Imphy,

VU l'arrêté n° 2025-DRH-482 du 13 mai 2025 portant nomination de Madame Catherine BROUILLET, en qualité de Cheffe de Service du Site d'Action Médico-Sociale de Decize par intérim du 12 mai au 22 juin 2025,

VU l'arrêté n° 2022-DRH 124 du 2 février 2022 portant nomination de Monsieur Stéphane BOCQUET en qualité d'Adjoint au Chef de Service du Site d'Action Médico-Sociale d'Imphy,

VU l'arrêté n° 2020-DRH-3546 du 16 octobre 2020 portant nomination de Madame Géraldine GEOFFROY en qualité d'Adjointe au chef de service du Site d'Action Médico-Sociale de Decize,

VU l'arrêté n° 2022-DRH-3627 du 29 juin 2022 portant nomination de Madame Karine DESBRUERES en qualité de Cheffe de service du Site d'Action Médico-Sociale de Clamecy,

VU l'arrêté n° 2025-DRH-405 du 15 avril 2025 portant nomination de Madame Pascale UZEL en qualité d'Adjointe à la Cheffe de Service du Site d'Action Médico-Sociale de Clamecy,

VU l'arrêté n° 2019-DRH-2535 du 10 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Nicolas DUVAL en qualité d'Adjoint au Chef de service du site Nevers Vauban,

VU l'arrêté n° 2018-DRH-1248 du 21 septembre 2018 portant nomination de Madame Frédérique VARCOURT en qualité d'Adjointe au Chef de service du Site d'Action Médico-Sociale de Nevers Chaméane,

VU le contrat d'engagement du 14 octobre 2022 portant nomination de Monsieur GACEM en qualité d'Adjoint au Chef de service du Site d'Action Médicale sur-Loire,

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

VU l'arrêté n° 2022-DRH-4775 du 18 novembre 2022 portant nomination de Madame Marianne GIRARD, en qualité de Directrice de l'Autonomie et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Nièvre,

VU l'arrêté n° 2022-DRH-4769 du 15 novembre 2022 portant nomination de Madame Bénédicte GARCIA, en qualité d'Adjointe à la Directrice de l'Autonomie et déléguée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Nièvre,

VU l'arrêté n° 2021-DRH-2862 du 26 novembre 2021 portant nomination de Madame Catherine LATOUR, en qualité de Cheffe du Service Gérontologie Handicap,

VU l'arrêté n° 2021-DRH-650 du 19 janvier 2021 portant nomination de Madame Claire JARRIN, en qualité de Cheffe du service Établissements et service PA-PH,

DIRECTION DE LA PARENTALITÉ ET DE L'ENFANCE

VU l'arrêté n° 2021-DRH-876 du 4 mars 2021 portant nomination de Madame Florence BONNEAU en qualité de Directrice de la parentalité et de l'enfance,

VU l'arrêté n° 2023-DRH-160 du 26 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Sébastien CHAMPONNIER en qualité de Chef de service Famille et Enfance,

VU l'arrêté n° 2021-DRH-1127 du 6 avril 2021 portant nomination de Madame Sylvie RAMEAU BOCQUET en qualité de Cheffe du service Offre d'Accueil,

VU l'arrêté n° 2024-DRH-2309 du 12 novembre 2024, portant nomination de Madame Fabienne ARNAUDO en qualité de Responsable du pôle Protection de l'enfance,

VU l'arrêté n° 2021-DRH-1078 du 24 mars 2021, portant nomination de Madame Laëtitia GIRARDELLO en qualité d'experte CRIP (Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes),

VU l'arrêté n° 2023-DRH-565 du 3 mars 2023 portant nomination de Madame Clémentine CHARASSE en qualité d'experte CRIP (Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes),

VU le contrat d'engagement en date du 10 juillet 2024 portant nomination de Madame Sihame KHATI en qualité d'experte CRIP (Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes), à compter du 1^{er} juillet 2024,

VU l'arrêté n° 2015-DRH-2092 du 9 juillet 2015 portant nomination de Madame Christine PAUMIER en qualité de Responsable de l'unité de Planification et Éducation Familiale et IST,

VU l'arrêté n° 2022-DRH-651 du 1^{er} mars 2022 portant nomination de Monsieur Mathieu TROTOT, en qualité de Responsable d'Unité Prévention Précoce et Enfance,

VU l'arrêté n° 2022-DRH-654 du 2 mars 2022 portant nomination de Madame Anne MONIN, en qualité de Responsable d'unité d'actions PMI territorialisées,

VU l'arrêté n° 2023-DRH-2058 du 7 août 2023 portant nomination de Madame DELANNOY, en qualité de Responsable du Pôle « Statut de l'enfant » de l'Enfance.

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le

ID : 058-225800010-20250522-339-AR

Madame Florence
du sein du service Famille et
SLOW

MADEF

VU l'arrêté n° 2019-DRH-1715 du 8 Mars 2019 portant nomination de Madame Sylvie DUCLOIX en qualité de Directrice de la MADEF par intérim et Directrice stratégique de projets,

VU la nomination du 18 janvier 2021 de Madame Nathalie CUMENER en qualité d'Adjointe à la Directrice chargée des Services éducatifs,

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION

VU le contrat d'engagement du 7 février 2023 portant nomination de Monsieur Jacky DUPUY, en qualité de Directeur de la Direction de la Santé et de la Prévention,

VU l'arrêté n° 2024-DRH-1093 du 28 Mai 2024 portant nomination de Madame Marina BONNEAU en qualité de Cheffe de Service Centre de Santé Prévention,

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE

VU le contrat d'engagement du 24 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Benoit L'HERMITTE, en qualité de Directeur de la Cohésion Sociale,

VU l'arrêté n° D 2017-DRH-1766 du 05 mai 2017 portant nomination de Madame Florence DESMERGER en qualité de Cheffe du Service Inclusion Sociale,

VU l'arrêté n° 2021-DRH-2814 du 8 novembre 2021 portant nomination de Madame Mee-Kyung SERT en qualité de Cheffe du Service Gestion des Droits RSA,

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU SPORT

VU le contrat en date du 27 octobre 2021, portant nomination de Madame Frédérique JANAND en qualité de Directrice de la Culture et du Sport à compter du 3 janvier 2022,

VU l'arrêté n° 2017-DRH-1768 du 05 mai 2017 portant nomination de Madame Anne BERTHIER en qualité de Cheffe du Service Développement Culturel et Sportif,

VU l'arrêté n° 2022-DRH-661 du 3 mars 2022 portant nomination de Madame Isabelle D'ARPIANY, en qualité de Cheffe du service Développement de la lecture publique,

VU l'arrêté n° 2024-DRH-123 du 2 février 2024 portant nomination de Madame Amélie FOULET, en qualité de Cheffe du service des Musées et du patrimoine culturel.

SERVICE BUDGET ET COMPTABILITÉ

VU l'arrêté n° 2018-DRH-1738 du 1^{er} décembre 2018 portant nomination de Madame Nathalie LEVIGNE en qualité de Cheffe du Service Budget et Comptabilité,

VU l'arrêté n° 2023-DRH-757 du 20 avril 2023 portant nomination de Monsieur Thomas GALOPIN en qualité d'Adjoint à la cheffe de service Budget et Comptabilité.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n° D 2025-301 du 12 mai 2025 portant délégation de signature au sein de la Direction Générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté.

Article 2 : Délégation de signature permanente est accordée à Monsieur Jean-François COLLIN, Directeur Général Adjoint des Solidarités, de la Culture et du Sport, à défaut, à Madame Stéphanie COCHE Adjointe au Directeur Général Adjoint des Solidarités, de la Culture et du Sport en charge de la Direction du Développement Social Local, à l'effet de signer ou viser au nom du Président du Conseil départemental dans le cadre de ses attributions, tout acte, décision, correspondance administrative, engagements et bordereaux comptables, à l'exclusion des documents suivants :

- Rapports au Conseil Départemental et à sa Commission Permanente,
- Délibérations du Conseil Départemental et de sa Commission Permanente,
- Mémoires devant les juridictions,
- Notifications de subventions,
- Correspondances destinées à tous les élus (nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et municipaux), ministres et préfets ainsi qu'aux présidents d'associations,
- Marchés autres que ceux à procédure adaptée, les pièces de marchés et avenants,
- Ordres éventuels de réquisition du comptable départemental,

Conformément à l'arrêté de délégation de Monsieur François KARINTHI, Directeur Général des Services, Monsieur Jean-François COLLIN, Directeur Général Adjoint des Solidarités, de la Culture et du Sport, est autorisée à signer tous les documents qui relèvent de sa compétence s'il est absent ou empêché.

Article 2 bis : En cas d'absence ou d'empêchement des signataires mentionnés à l'article 2, délégation de signature des bordereaux comptables de la DGA-SCS, est accordée à :

- Madame Sylvie DUCLOIX, Directrice stratégique de projets, à défaut,
- Madame Marianne GIRARD, Directrice de l'Autonomie du Département de la Nièvre et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Nièvre, à défaut,
- Madame Florence BONNEAU, Directrice de la Parentalité et de l'Enfance, à défaut,
- Madame Frédérique JANAND, Directrice de la Culture et du Sport.

Article 3 : Délégation de signature permanente est accordée aux directeurs et chefs de service cités ci-après à l'effet de signer dans le cadre des attributions de leurs directions, services et unités : les décisions, correspondances et documents, à l'exception de ceux visés à l'article 2 et à l'exception complémentaire :

- Pour les directeurs : de tous les engagements supérieurs à 90 000 € HT et,
- Pour les chefs de service : de tous les engagements supérieurs à 25 000 € HT.

Direction du développement social local

- Madame Aurélie DUNEUFGERMAIN, Cheffe de service du Site d'Action Médico-Sociale de Corbigny,

- Madame Marie-Laure DUVERGER, Cheffe de Service du Site d'Action Médico-Sociale de La Charité-sur-Loire,
- Madame Angélique BRIANT, Cheffe de service du Site d'Action Médico-Sociale de Cosne-Cours-sur-Loire,
- Madame Laurence DURIN, Cheffe de service du Site d'Action Médico-Sociale de Nevers-Chaméane,
- Madame Patricia CLOIX, Cheffe de Service du Site d'Action Médico-Sociale Nevers-Vauban,
- Monsieur Didier BECQUET, Chef de Service du Site d'Action Médico-Sociale de Château-Chinon – Moulins-Engilbert,
- Madame Véronique TISSIER, Cheffe de Service du Site d'Action Médico-Sociale de Nevers-Bords de Loire,
- Madame Catherine BROUILLET, Cheffe de Service du Site d'Action Médico-Sociale d'Imphy et du Site d'Action Médico-Sociale de Decize par intérim du 12 mai au 22 juin 2025,
- Madame Karine DESBRUERES, Cheffe de service du Site d'Action Médico-Sociale de Clamecy.

Direction de l'autonomie

- Madame Marianne GIRARD, Directrice de l'Autonomie et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Nièvre,
- Madame Bénédicte GARCIA, Adjointe à la Directrice de l'Autonomie et déléguée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Nièvre,
- Madame Catherine LATOUR, Cheffe du Service Gérontologie Handicap,
- Madame Claire JARRIN, Cheffe du service Établissements et service PA PH,

Direction de la parentalité et de l'enfance

- Madame Florence BONNEAU, Directrice de la parentalité et de l'enfance,
- Madame Sylvie RAMEAU BOCQUET, Cheffe du service Offre d'Accueil,
- Monsieur Sébastien CHAMPONNIER, Chef de service Famille et Enfance,

Direction de la cohésion sociale

- Monsieur Benoit L'HERMITTE, Directeur de la Cohésion Sociale,
- Madame Florence DESMERGER, Cheffe du Service Inclusion Sociale,
- Madame Mee-Kyung SERT, Cheffe du Service Gestion des Droits RSA,

Direction de la culture et du sport

- Madame Frédérique JANAND, Directrice de la Culture et du Sport,
- Madame Anne BERTHIER, Cheffe du service Développement Culturel et Sportif,
- Madame Isabelle D'ARPIANY, Cheffe du service Développement de la lecture publique,
- Madame Amélie FOULET, Cheffe du service des musées et du patrimoine culturel,

MADEF

- Madame Sylvie DUCLOIX, Directrice stratégique de projets,
- Madame Nathalie CUMENER, Adjointe à la directrice, chargée des Services éducatifs.

Direction de la santé et de la prévention

- Monsieur Jacky DUPUY, Directeur de la Direction de la Santé et de la Prévention,
- Madame Marina BONNEAU, Cheffe de Service Centre de Santé Prévention,

Service budget et comptabilité

- Madame Nathalie LEVIGNE, Chef du service Budget et comptabilité.

Article 3 bis : En matière de signature des bordereaux comptables de la Direction Générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport, la délégation de signature est accordée aux agents ci-après et dans l'ordre suivant :

Service Budget et Comptabilité :

- Madame Nathalie LEVIGNE, Cheffe du service Budget et comptabilité,
- Monsieur Thomas GALOPIN, Adjoint à la Cheffe du service Budget et Comptabilité,

MADEF, y compris les bordereaux de paie des agents et les bordereaux comptables de la MADEF

- Madame Sylvie DUCLOIX, Directrice stratégique de projets,
- Madame Nathalie CUMENER, Adjointe à la directrice, chargée des Services éducatifs, faisant l'intérim de la Directrice adjointe en charge des Services administratifs et logistiques de la MADEF.

Direction de la Culture et du Sport

- Madame Frédérique JANAND, Directrice de la Culture et du Sport.

Paie des agents de la MADEF :

- Monsieur François KARINTHI, Directeur Général des Services, à défaut
- Madame Céline DELLA SUDDA, Directrice des Ressources Humaines,
- Monsieur Cyril GODOT, Directeur Général Adjoint Administration et Ressources.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François COLLIN, de Madame Stéphanie COCHE et/ou d'un(e) des directeurs(rices), délégation de signature exceptionnelle est accordée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions : les décisions, correspondances et documents de la Direction Générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport à l'exception de ceux visés à l'article 2 à :

- Madame Sylvie DUCLOIX, Directrice stratégique de projets,
- Madame Frédérique JANAND, Directrice de la Culture et du Sport,
- Madame Marianne GIRARD, Directrice de l'Autonomie du Département de la Nièvre et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Nièvre,
- Madame Florence BONNEAU, Directrice de la Parentalité et de l'Enfance.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de leurs Chefs de service respectifs, délégation de signature exceptionnelle est accordée à l'effet de signer dans le cadre des attributions de leurs services et unités : les décisions, correspondances et documents à l'exception de ceux visés

à l'article 2 et à l'exception complémentaire de tous les engagements ainsi qu'à l'exception de signature des bordereaux comptables, à :

- Madame Pascale UZEL, Adjointe à la Cheffe de service du site d'Action Médico-Sociale de Clamecy,
- Monsieur Stéphane BOCQUET, Adjoint au chef de service du Site d'Action Médico-Sociale d'IMPHY,
- Monsieur Nicolas DUVAL, Adjoint au Chef de service du Site d'Action Médico-Sociale Nevers Vauban,
- Madame Isabelle ESTEVA, d'Adjointe au Chef de service du site d'Action Médico-Sociale de Charité-sur-Loire,
- Monsieur Michaël GACEM, Adjoint au Chef de service du Site d'Action Médico-Sociale de Cosne-Cours-sur-Loire,
- Monsieur Thomas Galopin, Adjoint à la Cheffe de service Budget et comptabilité,
- Madame Géraldine GEOFFROY, Adjointe au Chef de Service du Site d'Action Médico-Sociale de Decize,
- Madame Amélie PILLON, Adjointe à la Cheffe de Service du Site d'Action Médico-Sociale de Nevers-Bords de Loire,
- Madame Frédérique VARCOURT, Adjointe au Chef de service du Site d'Action Médico-Sociale de Nevers Chaméane,
- Madame Stéphanie WALLISER, d'Adjointe au Chef de service du Site d'Action Médico-Sociale de Château-Chinon-Moulins-Engilbert,
- Madame Christine PAUMIER, Responsable de l'unité Planification et Education Familiale et IST,
- Monsieur Mathieu TROTOT, Responsable d'Unité Prévention Précoce et Enfance,
- Madame Fabienne ARNAUDO, Responsable du pôle Protection de l'enfance,
- Madame Florence DELANNOY, Responsable du Pôle « Statut de l'enfant » au sein du service Famille et Enfance,
- Madame Anne MONIN, Responsable d'unité d'actions PMI territorialisées,

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un des chefs de site et de son adjoint, et afin de garantir une permanence de réponse, la délégation de signature accordée à l'article 5 sera exercée à titre temporaire par l'un des autres chefs de site ou adjoints aux chefs de site désigné à cet effet par la Directrice du Développement Social Local, ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par l'un/e des autres Directeur/rices.

Article 6 bis : En cas d'absence ou d'empêchement du Responsable de service PMI et d'un des responsables d'unité, et afin de garantir une permanence de la réponse, la délégation de signature accordée à l'article 5 sera exercée par l'un des autres responsables d'unité désigné à cet effet par la Directrice de la Parentalité et de l'Enfance ou en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par la Directrice Générale Adjointe ou l'un/e des autres Directeur/rices.

Article 6 ter : En cas d'absence ou d'empêchement d'un des chefs de service de la Direction de la Parentalité et de l'Enfance, de la MADEF, de la Direction de la Cohésion Sociale et de la Santé et de la Direction de l'Autonomie et de la Direction de la Culture et du Sport et afin de garantir la permanence de la réponse, la délégation de signature accordée à l'article 3 sera exercée par l'un des autres chefs de service désignés à cet effet par la Directrice ou le Directeur de chaque domaine concerné ou en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, par la Directrice Générale Adjointe ou l'un/e des autres Directeur/rices.

Article 6 quater : En cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe du service Budget et Comptabilité ou de l'adjoint à la Cheffe du service Budget et Comptabilité, la délégation de

signature sera exercée par l'un des Directeurs visés à l'article 4 de ce décret, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, par la Directrice Générale Adjointe.

Article 7 : Pour garantir une permanence de la réponse et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien CHAMPONNIER, en sa qualité de Chef de service Famille et Enfance, délégation de signature est accordée à Mesdames Fabienne ARNAUDO, Florence DELANNOY, Laëtitia GIRARDELLO, Clémentine CHARASSE et Sihame KHATI.

Article 7 bis : Pour garantir une permanence de la réponse et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien CHAMPONNIER, en sa qualité de Chef de service Famille et Enfance, délégation de signature est accordée à Mesdames Fabienne ARNAUDO et Florence DELANNOY pour tous les autres domaines du champ de compétence du service visés à l'article 3.

Article 8 : La présente délégation de signature étant nominative, elle prend fin d'office lorsque le délégant ou le délégataire cesse ses fonctions.

Article 9 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Dijon dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le Tribunal peut être saisi via l'application de Télérecours citoyens accessible par le site internet "www.telerecours.fr".

Fait à Nevers, le 22 MAI 2025

Fabien BAZIN

Président du Conseil départemental



Publié le 22/05/2025

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre